

# ***EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS***

## ***Conseil Municipal du 26 avril 2023***

**Nombre de conseillers :**

**En exercice : 19**

**Présents : 10**

**Votants : 12**

*L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six avril, à dix-huit heures,*

*Le Conseil Municipal du PAYS DE BELVES (Dordogne), dûment convoqué le vingt-avril, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian LEOTHIER, Maire de PAYS DE BELVES.*

***Présent(e)s : Christian LEOTHIER – Jean-Jacques PETIT – Patrick RIVIERE - Eric MOUQUET - Laurence DAUBIE – Nathalie BOUILHAGUET - Huguette MALAURIE – Sylvie PINSAT - Manuel DA SILVA - Roselyne VUADEL.***

***Absent(e)sexcusé(e)s : Patricia LAFON - Françoise CORREIA - Myriam BRISSE - Christelle GABRIEL - Patrick DELRIEUX – Sophie PINSAT - Guillaume CHATRAS - Philippe MARCHE.***

***Absent(e)s: Auguste DA COSTA SILVA.***

***Pouvoir(s) : Patricia LAFON a donné pouvoir à Huguette MALAURIE, et Françoise CORREIA a donné pouvoir à Christian LEOTHIER.***

***Secrétaire de Séance : Huguette MALAURIE.***

### **Délibération n° 32/2023 : Marché Public : Reconversion de l'Ancien Lycée de Belvès en Tiers-Lieu - Aménagement d'un ESPACE COWORKING, à dominante culturelle**

Concernant les travaux de Reconversion de l'Ancien Lycée de Belvès en Tiers-Lieu - Aménagement d'un **ESPACE COWORKING**, à dominante culturelle, Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation de Marché Public à Procédure Adaptée (MAPA), avec faculté de négociations, a été lancée, avec 14 lots.

Monsieur le Maire indique que chaque offre des candidats a reçu une note globale selon les principes de Jugement suivants : \* Critère Prix : 40 points ; \* Critère Technique : 40 points ; Et Critère Délai d'Exécution : 20 points.

Monsieur le Maire PROPOSE, suite au rapport d'analyse des offres du Maître d'œuvre, en pièce jointe de cette délibération, de valider les entreprises proposées par la Commission des Travaux qui s'est réunie le mardi 25 avril 2023, à 17 heures concernant les 14 lots de ce marché public :

● **N° 1 : VRD (Voirie et Réseaux Divers) :**

2 offres ont été déposées : COLAS Etablissement : 178 567,20 € HT, et SAS CYPRIOTE : 136 500,00 € HT.

L'entreprise proposée, par la Commission des Travaux, est : SAS CYPRIOTE qui a obtenu une note globale de : 100/100 ;

● **N° 2 : Gros Oeuvre:**

3 offres ont été déposées : Entreprise GUY : 298 238,83 € HT, SARL MORON : 306 915,44 € HT, et BATI AQUITAINE : 313 891,39 € HT.

L'entreprise proposée par la Commission des Travaux est : Entreprise GUY qui a obtenu une note globale de : 98/100 ;

● **N° 3 : Charpente Bois - Couverture :**

2 offres ont été déposées : MIDI AQUITAINE : 137 505,00 € HT, et BORDE Père et Fils : 140 500,00 € HT.

L'entreprise proposée, par la Commission des Travaux, est : MIDI AQUITAINE qui a obtenu une note globale de : 94/100 ;

● **N° 4 : Etanchéité - Isolation :**

2 offres ont été déposées : SAS SCEP : 39 615,89 € HT, et EXETANCH SAS : 23 002,00 € HT.

L'entreprise proposée, par la Commission des Travaux, est : EXETANCH SAS qui a obtenu une note globale de : 80/100 ;

● **N° 5 : CVC - Plomberie :**

3 offres ont été déposées : FCCE Ets BOUSCASSE SAS : 175 000,00 € HT, SAS HERVE TERMIQUE : 181 225,73 € HT, et SAS MARQUANT : 172 417,30 € HT.

L'entreprise proposée par la Commission des Travaux est : SAS MARQUANT qui a obtenu une note globale de : 99/100 ;

● **N° 6 : Electricité :**

3 offres ont été déposées : B ELECTRIC : 159 338,53 € HT, TELELEC DATACOM : 154 500,00 € HT, et SPIE BULLDING SOLUTIONS : 163 220,38 € HT.

L'entreprise proposée par la Commission des Travaux est : TELELEC DATACOM qui a obtenu une note globale de : 98/100 ;

● **N° 7 : Ascenseur :**

2 offres ont été déposées : DUTREIX SCHINDLER : 44 974,00 € HT, et TK ELEVATOR : 62 000,00 € HT.

L'entreprise proposée, par la Commission des Travaux, est : DUTREIX SCHINDLER qui a obtenu une note globale de : 95/100 ;

● **N° 8 : Métallerie - Serrurerie :**

1 offre a été déposée : REVET METAL : 253 132,00 € HT.

L'entreprise proposée, par la Commission des Travaux, est : REVET METAL qui a obtenu une note globale de : 100/100 ;

● **N° 9 : Menuiseries Extérieures Bois :**

2 offres ont été déposées : Ets SETZE et Fils : 132 188,75 € HT, et Menuiserie ARCHAMBAUD : 145 979,00 € HT.

L'entreprise proposée, par la Commission des Travaux, est : Ets SETZE et Fils qui a obtenu une note globale de : 100/100 ;

● **N° 10 : Menuiseries Intérieures :**

2 offres ont été déposées : Ets SETZE et Fils : 48 811,25 € HT, et Menuiserie ARCHAMBAUD : 84 380,60 € HT.

L'entreprise proposée, par la Commission des Travaux, est : Ets SETZE et Fils qui a obtenu une note globale de : 95/100 ;

● **N° 11 : Carrelages - Faiènces :**

2 offres ont été déposées : MATHIEU et Compagnie : 89 780,05 € HT, et Ets BREL : 65 128,51 € HT.

L'entreprise proposée, par la Commission des Travaux, est : Ets BREL qui a obtenu une note globale de : 90/100 ;

● **N° 12 : Plâtrerie – Faux - Plafond :**

2 offres ont été déposées : BAT IMM : 72 000,00 € HT, et Ets BREL : 99 099,89 € HT.

L'entreprise proposée, par la Commission des Travaux, est : BAT IMM qui a obtenu une note globale de : 80/100 ;

● **N° 13 : Peintures :**

3 offres ont été déposées : Ets BREL : 32 470,94 € HT, SARL MARCILLAC et Fils : 40 725,37 € HT, et Ets FAU : 20 027,00 € HT.

L'entreprise proposée par la Commission des Travaux est : Ets FAU qui a obtenu une note globale de : 65,50/100 ;

● **N° 14 : Logistique – Installation de Chantier :**

4 offres ont été déposées : Entreprise GUY : 142 457,96 € HT, A2LC : 406 646,55 € HT, SARL MORON : 163 580,00 € HT, et APTITUDE : 549 870,00 € HT.

L'entreprise proposée par la Commission des Travaux est : Entreprise GUY qui a obtenu une note globale de : 95/100 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'**Unanimité** :

- **Valide** les propositions de la Commission des Travaux, et **Retient** les entreprises, pour les 14 lots suivants :

- **N° 1 : VRD (Voirie et Réseaux Divers) :** SAS CYPRIOTE : 136 500,00 € HT, avec une note globale de : 100/100 ;
- **N° 2 : Gros Oeuvre :** Entreprise GUY : 298 238,83 € HT, avec une note globale de : 98/100 ;
- **N° 3 : Charpente Bois - Couverture :** MIDI AQUITAINE : 137 505,00 € HT, avec une note globale de : 94/100 ;
- **N° 4 : Etanchéité - Isolation :** EXETANCH SAS : 23 002,00 € HT, avec une note globale de : 80/100 ;
- **N° 5 : CVC - Plomberie :** SAS MARQUANT : 172 417,30 € HT, avec une note globale de : 99/100 ;
- **N° 6 : Electricité :** TELELEC DATACOM : 154 500,00 € HT, avec une note globale de : 98/100 ;
- **N° 7 : Ascenseur :** DUTREIX SCHINDLER : 44 974,00 € HT, avec une note globale de : 95/100 ;
- **N° 8 : Métallerie - Serrurerie :** REVET METAL : 253 132,00 € HT, avec une note globale de : 100/100 ;
- **N° 9 : Menuiseries Extérieures Bois :** Ets SETZE et Fils : 132 188,75 € HT, avec une note globale de : 100/100 ;
- **N° 10 : Menuiseries Intérieures :** Ets SETZE et Fils : 48 811,25 € HT, avec une note globale de : 95/100 ;
- **N° 11 : Carrelages - Faïences :** Ets BREL : 65 128,51 € HT, avec une note globale de : 90/100 ;
- **N° 12 : Plâtrerie – Faux - Plafond :** BAT IMM : 72 000,00 € HT, avec une note globale de : 80/100 ;
- **N° 13 : Peintures :** Ets FAU : 20 027,00 € HT, avec une note globale de : 65,50/100 ;
- **N° 14 : Logistique – Installation de Chantier :** Entreprise GUY : 142 457,96 € HT, avec une note globale de : 95/100.

- *S'engage* à ouvrir les crédits nécessaires,
- *Autorise* le Maire à signer tous les documents et pièces afférentes aux présentes décisions.

- *Questions diverses*

*En début de séance, Monsieur Xavier DUVAL, Responsable du Pôle Développement Territorial – Commande Publique & PLUI, de la Communauté de Communes « Vallée Dordogne et Forêt Bessède » a présenté, et donné des informations sur le PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal).*

- *Les Objectifs,*
- *Les Etapes* :Rapport de Présentation avec :
  - *Le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable, et d'Egalité de Territoire),*
  - *Le Diagnostic,*
  - *Le Projet d'Aménagement, et de Développement Durable (PADD),*
  - *Les Orientations d'Aménagement, et de Programmation,*
  - *Le Règlement Graphique,*
  - *Le Règlement Ecrit.*
- *Monsieur le Maire indique que l'adoption du P.V., de la séance du 13 avril 2023, se fera, à la prochaine réunion du Conseil Municipal, avec celle de ce soir.*

*L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20 heures.*